



Produit	Sopravap EVA 35
N° d'enregistrement	202410.13727
Champ d'application	Pare-vapeur
Groupe de produits	Lés d'étanchéité et feuilles de protection
Entreprise	Soprema AG, Hårdlistrasse 1-2, 8957 Spreitenbach

Le produit remplit les **exigences** ecobau et Minergie-ECO dans les domaines de l'écologie et de la santé, il est classé dans la catégorie eco2.

L'attestation autorise d'utiliser la dénomination «**eco2**».

Les qualificatifs suivants sont admis pour la promotion du produit

- Bien approprié pour Minergie-ECO
- Correspond à la 2ème priorité des ecoCFC/ecoDevis

Ce classement a été établi en octobre 2024 pour la première fois. Il est valable jusqu'en octobre 2027.

L'ensemble des exigences est définie dans la méthodologie ecobau, version 01.2023.V01. Zurich, le 9 octobre 2024

Partenaire ecobau pour le classement
Matthias Klingler

Bureau central ecobau
Marianne Stähler